

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 186**12 mars 2001****SOMMAIRE**

Atelier Métallique Dostert Contern, S.à r.l., Contern	8921	Generalcorp, Luxembourg	8921
BWI - Best Watches International Holding S.A., Luxembourg	8922	Generalux, Luxembourg	8921
Corinex Capital Holding S.A., Luxembourg	8918	GK 2, S.à r.l., Luxembourg	8906
Delta Securities International Holding S.A., Lu- xembourg	8882	GK 2, S.à r.l., Luxembourg	8906
DI-Lux S.A., Dredging International (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	8882	Global Case Investment Holding S.A., Luxem- bourg	8920
Die Europäische S.A., Oberanven	8916	Greendale S.A., Luxembourg	8921
Die Europäische S.A., Oberanven	8916	Hera S.A., Luxembourg	8920
Emerging America Fund, Luxembourg	8913	Hermalux, S.à r.l., Mamer	8920
Euro Select S.A., Luxembourg	8928	Highlands S.A., Luxembourg	8920
Euro Select S.A., Luxembourg	8928	Hinricks S.A., Luxembourg	8920
European Business Logistics S.A., Mamer	8928	Holdfins S.A., Luxembourg	8924
Faccin International S.A., Luxembourg	8922	House Finish Enterprise S.A., Luxembourg	8919
Faccin International S.A., Luxembourg	8922	Ibfin S.A., Luxembourg	8914
Farta V S.A., Mamer	8924	Ibfin S.A., Luxembourg	8914
Fast Photo, S.à r.l., Luxembourg	8924	ICARE S.A., International Car Exchange S.A., Luxembourg	8918
Fatima S.A., Esch-sur-Alzette	8923	Ilos S.A., Grevenmacher	8919
Fausis S.A., Luxembourg	8907	Immobilière de Schifflange S.A., Luxembourg ...	8919
Fausis S.A., Luxembourg	8907	Imstar Luxembourg S.A., Luxembourg	8918
Fersach S.A., Mamer	8924	International Industrial Shareholding S.A., Lu- xembourg	8900
Festivitas S.A., Luxembourg	8910	International Industrial Shareholding S.A., Lu- xembourg	8900
Festivitas S.A., Luxembourg	8910	Investissements Immobiliers Européens S.A., Lu- xembourg	8924
Finance & Development Holding S.A., Luxem- bourg	8904	Isabelle Immobilière S.A., Luxembourg	8918
Finance & Development Holding S.A., Luxem- bourg	8904	Ishisumi S.A., Luxembourg	8917
Financière Ampao S.A., Luxembourg	8917	Kagi S.A.H., Luxembourg	8917
Financière Ampao S.A., Luxembourg	8917	Kerala S.A., Luxembourg	8916
Financière Margaux S.A., Luxembourg	8919	Kodo S.A.H., Luxembourg	8916
Financière Margaux S.A., Luxembourg	8919	L.A. Barraque Holding S.A., Luxembourg	8915
Florinvest Holding S.A., Luxembourg	8923	Latin American Nautilus S.A., Luxembourg	8883
Fontina, S.à r.l., Luxembourg	8923	Lombardini International S.A., Luxembourg	8915
Fontina, S.à r.l., Luxembourg	8923	LRM Funds, Luxembourg	8911
Future Vision Consulting S.A., Luxembourg	8902	Lux Consultants & Travel S.A., Luxembourg ...	8914
Future Vision Consulting S.A., Luxembourg	8902	Lux Leasing S.A., Luxembourg	8914
G-Equity Fix, Luxembourg	8922	Mag Holding S.A.H., Luxembourg	8912
Galey & Lord International, S.à r.l., Luxembourg ..	8921	Mag Holding S.A.H., Luxembourg	8913
		Magister Holding S.A.H., Luxembourg	8912

Manica S.A., Luxembourg	8912	Oxyton Finance Investissements S.A., Luxem- bourg	8906
Marianika S.A., Luxembourg	8911	Pam Finance Holding S.A., Luxembourg	8901
Maydream S.A., Luxembourg	8915	Pam Finance Holding S.A., Luxembourg	8901
Maydream S.A., Luxembourg	8915	Penta Holding S.A., Luxembourg	8909
Mercury Twenty Six S.A.H., Luxembourg	8911	Penta Holding S.A., Luxembourg	8909
Mertone Limited S.A., Luxembourg	8908	Perseo S.A.H., Luxembourg	8905
MMW Securities Fund, Sicav, Luxembourg	8910	Phytofarm Laboratoires S.A., Luxembourg	8906
Mollin S.A., Mamer	8909	Pikata S.A.H., Luxembourg	8905
Murray Universal, Luxembourg	8909	Pikata S.A.H., Luxembourg	8905
NI Film, S.à r.l., Luxembourg	8909	Pro-Concept S.A., Steinsel	8905
Niquel, Oberanven	8908	Protein System, S.à r.l., Luxembourg	8902
(Le) Noir et Blanc, S.à r.l., Frisange	8899	Provider Holdings S.A., Luxembourg	8901
(Le) Noir et Blanc, S.à r.l., Frisange	8899	Quiring S.A., Esch-sur-Alzette	8903
Novaelux Holding S.A., Luxembourg	8908	Rakham Finance S.A.H., Luxembourg	8900
Nusadua S.A., Luxembourg	8907	Ram Holding S.A., Luxembourg	8903
Oasmia S.A., Luxembourg	8908	Rasim S.A., Luxembourg	8883
Omnium d'Investissements Immobiliers S.A., Lu- xembourg	8906	Redcliffe S.A., Luxembourg	8900
Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg . .	8925	Redcliffe S.A., Luxembourg	8900
Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg . .	8927		

DI-LUX S.A., DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Edmond Aelbrecht, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Léo Staut, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Hartmut Harms,
- Monsieur Karel Huybrechts.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56207/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 août 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président.
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56204/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

RASIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56363/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.351.

In the year two thousand, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., a société anonyme which was incorporated in Luxembourg by deed of August 8, 2000, not yet published in the Mémorial C, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 77.351 and having its registered office at 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 3.00 p.m. by Mr Pietro Rivitti, company manager, residing in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the extraordinary general meeting Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elects as scrutineer Mrs Michèle Hansen, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I)

Agenda:

1.- To reduce the par value of the existing shares in the Company's corporate capital from ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) per share to two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share, to split each existing share with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) into five (5) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to exchange each existing share with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) for five (5) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

2.- To restate the existing articles of incorporation of the Company and to adopt a complete new set of articles of incorporation worded in English followed by a French translation thereof as set out hereafter.

3.- To increase the Company's current share capital by an amount of seventy thousand Dollars of the United States of America (USD 70,000.-) and thus to raise it from its present amount of thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) to an amount of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.-) by the creation and the issue of thirty-five thousand (35,000) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share having the same rights attached as the existing shares.

4.- To have twenty thousand (20,000) new shares subscribed by TELECOM ITALIA S.p.A., a company governed by the laws of Italy, with registered office at Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italy, five thousand (5,000) new shares subscribed by TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., a company governed by the laws of Argentina, with registered office at Av. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentina, five thousand (5,000) new shares subscribed by ENTEL S.A. - Bolivia, a company governed by the laws of Bolivia, with registered office at Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower - La Paz, Bolivia, and five thousand (5,000) new shares subscribed by EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., a company governed by the laws of Chile, with registered office at Av. Andres Bello 2687 Las Condes, Santiago, Chile, the existing shareholders having waived their preferential subscription right to the extent necessary, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

5.- To create an authorised share capital of one hundred twenty million four hundred fifty seven thousand Dollars of the United States of America (USD 120,457,000) divided into sixty million two hundred twenty-eight thousand and five hundred (60,228,500) shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

6.- To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the proposed capital increase and creation of an authorised share capital.

7.- To increase the number of directors from three (3) to ten (10) and to appoint the following seven (7) persons as new directors in addition to the existing directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders which will approve the Company's annual accounts as at December 31, 2000.

8.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the par value of the existing shares in the Company's corporate capital from ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) per share to two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share, to split each existing share with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) into five (5) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to exchange each existing share with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.-) for five (5) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to restate the existing Articles of Incorporation of the Company and to adopt a complete new set of Articles of Incorporation worded in English followed by a French translation thereof. The restated Articles of Incorporation will forthwith read as follows:

RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 23 of these Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Subscribed and Authorised Capital

The subscribed capital of the Company is set at one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of two dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

All the shares are fully paid up.

The authorised capital is fixed at one hundred twenty million four hundred fifty-seven thousand dollars of the United States of America (USD 120,457,000.-) to be divided into sixty million two hundred twenty-eight thousand five hundred (60,228,500) shares with a par value of two dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the amended Articles of Incorporation in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 23 of these Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be and remain in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Each certificate representing shares of the Company shall conspicuously bear the following legend: «The sale, encumbrance, pledge or other transfer or disposition of the shares represented by this certificate or any interest or right in respect of such shares is restricted.»

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 23 of these Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 9. Transfer of shares

Shares may not be transferred freely. The transfer of shares is subject to restrictions.

Chapter III. - Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 10. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (herein referred to as the «Board of Directors») composed of ten (10) members who need not be shareholders (hereafter referred to as the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and they will hold office until their successors are elected.

Each of the shareholders will vote all the shares which it owns, and do all other things in its power, to cause the Board of Directors to be composed of seven (7) members to be proposed by TELECOM ITALIA S.p.A., a company governed by the laws of Italy, with registered office at Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italy, one (1) member to be proposed by TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., a company governed by the laws of Argentina, with registered office at Ay. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentina, one (1) member to be proposed by ENTEL S.A. - Bolivia, a company governed by the laws of Bolivia, with registered office at Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower - La Paz, Bolivia, and one (1) member to be proposed by EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., a company governed by the laws of Chile, with registered office at Av. Andres Bello 2687, Las Condes, Santiago, Chile. A person as well as a company may be appointed as Director.

For sake of clarity as long as TELECOM ITALIA S.p.A. will own not less than fifty-one per cent (51 %) of the shares in the Company's subscribed share capital, it will have the right to propose a number of Directors representing more than half of the total number of Directors determined from time to time by the General Meeting of Shareholders. The number of Directors proposed by the shareholders other than TELECOM ITALIA S.p.A. shall together be lower than the number of Directors proposed by TELECOM ITALIA S.p.A.. Should TELECOM ITALIA S.p.A. own less than fifty-

one per cent of the shares in the company's subscribed share capital, the number of the Directors which TELECOM ITALIA S.p.A. is authorised to propose shall be reduced accordingly.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders, provided such election is made in accordance with the provisions of this article.

The Directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (hereafter referred to as the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders. In his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting of Shareholders any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least ten (10) business days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and it shall include the agenda and the nature of the business to be transacted as well as any documentation needed with respect to such meetings.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence of six Directors present in person or by proxy.

Save as provided for in article 12 hereinafter, any resolutions at a meeting of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting. The Board of Directors may hold meetings by video conference. Any Director may also attend any of the Board of Directors meetings by telephone provided that all Directors can hear and speak to each other and provided also that the two thirds (2/3) of the directors are present in person or by proxy or by video conference. Any Director attending a meeting of the Board of Directors by telephone or by video conference is deemed to be present. In that case, the meeting of the Board of Directors is deemed to be held at the registered office of the Company if one Director is present. If no such meeting is held at the registered office, the meeting is deemed to be held at the place where the President or the person replacing him is located. After a video conference or after any meeting attended by one or several Directors by telephone, the Chairman of the meeting will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval to the other Directors who attended that meeting. The minutes, which were prepared by the Chairman of the Board will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and shall be distributed by the Chairman to all the Directors following the foregoing approval.

Further, in case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Supermajority matters

The following matters shall require the affirmative vote of the numbers of Directors who have been appointed upon the proposal TELECOM ITALIA S.p.A., ENTEL S.A. - Bolivia, and/or any Affiliate of either company (For the purpose of these Articles of Incorporation, «Affiliate» means, with respect to any Person, any individual, corporation, partnership, firm, joint venture, association, joint-stock company, trust, incorporated organisation, governmental or regulatory or other entity controlling, controlled by or under common control with such Person. For the purpose of these Articles of Incorporation, «control» of an Affiliate shall be understood to mean (i) the ownership, direct or indirect, of more than fifty per cent (50 %) of that Person, or (ii) the right to vote, directly or indirectly, more than fifty per cent (50 %) of the issued voting shares in the capital of any Person, or (iii) the right or capacity, directly or indirectly, to elect more than fifty per cent (50 %) of the Directors of that Person. For the avoidance of any doubt, TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A. shall not be considered at any time under these Articles of Incorporation as an Affiliate of TELECOM ITALIA S.p.A. under the ownership structure of TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM SA. existing as of September 21, 2000), plus the affirmative vote of one Director:

- any resolution concerning a transaction or a series of transactions (other than the sale of Services) with an Interested Party having a cost in the aggregate per year exceeding the greater of five million Dollars of the United States of America (USD 5,000,000) and three per cent (3 %) of the EBITDA of the year;
- any resolution concerning a material change of the purpose or the line of business of the Company and of certain of its Affiliates;
- to the extent permitted under applicable law, any resolution concerning commencement of bankruptcy, winding-up or liquidation of the Company and of certain of its Affiliates;

- any resolution concerning the sale, transfer or other disposition of all or substantially all of the assets of the Company and of certain of its Affiliates;
- any resolution concerning the issuance of new shares or securities convertible into shares in the Company and in certain of its Affiliates having a discriminating adverse effect over a minority shareholder;
- any resolution concerning a change of the articles of incorporation of the Company or of certain of the Company's Affiliates other than capital increases or reductions (with the exceptions of capital increases or decreases referred to under the next bullet point);
- any capital increase or reduction, or the issuance or redemption of any class of shares or securities, including but not limited to securities convertible into shares of the Company and of certain of its Affiliates and exceeding twenty per cent (20 %) of the aggregate amount of the Total Initial Contributions;
- the creation or issuance of any class of shares or other securities having preference (as to dividends, liquidation or otherwise) over, or that otherwise provide for voting rights that are superior in any respect relative to the share capital of the Company and of certain of its Affiliates;
- the election of the external auditors of the Company and of certain of its Affiliates;
- the grant of any guarantees, encumbrances, mortgages or pledges over real estate and/or personal property or over rights owned by the Company and by certain of its Affiliates whenever the value of the assets being encumbered exceeds twenty per cent (20 %) of the aggregate amount of the Total Initial Contributions;
- any Material Transaction having an amount exceeding fifteen million Dollars of the United States of America (USD 15,000,000) other than the sale of Services
- mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company and to certain of its Affiliates.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting of Shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 15. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of the chairman of the Board of Directors and any other Director of the Company or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 18. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Chapter IV. - Meeting of Shareholders**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company (a General Meeting of Shareholders) represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 20. Annual General Meeting

The Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of March each year, at 3:00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other General Meetings of Shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings of Shareholders, including the Annual General Meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or by the auditor(s). At least fifteen (15) business days' written notice of any General Meeting of Shareholders shall be given. Any such notice shall include the date and time, the agenda and location of the meeting as well as any documentation needed with respect to such meetings.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, attendance, in person or by proxy, of two (2) or more shareholders holding at least sixty per cent (60 %) of the shares in the Company's share capital shall constitute a quorum. Except the matters listed in article 23 hereinafter, for which a special majority vote is required, and except as otherwise required by law, all matters brought before the General Meeting of Shareholders shall be deemed approved, if approved by votes of those shareholders, present at the meeting in person or by proxy, who together hold more than sixty per cent (60 %) of the shareholding of those shareholders present at the meeting in person or by proxy.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 23. Supermajority matters

The following matters shall require the joint affirmative vote TELECOM ITALIA S.p.A., ENTEL S.A. - Bolivia, and/or any Affiliate of either company, plus the affirmative vote of the shareholders present or represented and voting at the relevant meeting who, taken together, hold not less than five per cent (5 %) of the shareholdings present or represented and voting at the relevant meeting in person or by proxy provided that the special majority percentage can not be lower than seventy five per cent (75 %) of the total issued and subscribed shares:

- any resolution concerning a transaction or a series of transactions (other than the sale of Services) with an Interested Party having a cost in the aggregate per year exceeding the greater of five million Dollars of the United States of America (USD 5,000,000) and three per cent (3 %) of the EBITDA of the year;
- any resolution concerning a material change of the purpose or the line of business of the Company and of certain of its Affiliates;
- to the extent permitted under applicable law, any resolution concerning commencement of bankruptcy, winding-up or liquidation of the Company and of certain of its Affiliates.
- any resolution concerning the sale, transfer or other disposition of all or substantially all of the assets of the Company and of certain of its Affiliates;
- any resolution concerning the issuance of new shares or securities convertible into shares in the Company and in certain of its Affiliates having a discriminating adverse effect over a minority shareholder;
- any resolution concerning a change of the articles of incorporation of the Company or of certain of the Company's Affiliates other than capital increases or reductions (with the exceptions of capital increases or decreases referred to under the next bullet point);
- any capital increase or reduction, or the issuance or redemption of any class of shares or securities, including but not limited to securities convertible into shares of the Company and of certain of its Affiliates and exceeding twenty per cent (20 %) of the aggregate amount of the Total Initial Contributions.

- the creation or issuance of any class of shares or other securities having preference (as to dividends, liquidation or otherwise) over, or that otherwise provide for voting rights that are superior in any respect relative to the share capital of the Company and of certain of its Affiliates;
- the election of the external auditors of the Company and of certain of its Affiliates;
- the grant of any guarantees, encumbrances, mortgages or pledges over real estate and/or personal property or over rights owned by the Company and by certain of its Affiliates whenever the value of the assets being encumbered exceeds twenty per cent (20 %) of the aggregate amount of the Total Initial Contributions.
- any Material Transaction, as defined separately, having an amount exceeding fifteen million Dollars of the United States of America (USD 15,000,000) other than the sale of Services;
- mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company and to certain of its Affiliates.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 25. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation as provided in article 23, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 27. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the Company's current share capital by an amount of seventy thousand Dollars of the United States of America (USD 70,000.-) and thus to raise it from its present amount of thirty thousand Dollars of the United States of America (USD 30,000.-) to an amount of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.-) by the creation and the issue of thirty-five thousand (35,000) new shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share having the same rights attached as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting having acknowledged that the existing shareholders waived their preferential subscription right to the extent necessary, resolves to accept:

- TELECOM ITALIA S.p.A., a company governed by the laws of Italy, with registered office at Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italy, for the subscription of twenty thousand (20,000) new shares,
- TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., a company governed by the laws of Argentina, with registered office at Av. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentina, for the subscription of five thousand (5,000) new shares,
- ENTEL S.A. Bolivia, a company governed by the laws of Bolivia, with registered office at Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower - La Paz, Bolivia, for the subscription of five thousand (5,000) new shares,
- EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., a company governed by the laws of Chile, with registered office at Av. Andres Bello 2687, Las Condes, Santiago, Chile, for the subscription of five thousand (5,000) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the following companies to whom the preceding resolutions have been read declare to subscribe for the thirty-five thousand (35,000) new shares as follows:

- TELECOM ITALIA S.p.A., above mentioned, represented by Mr Michelangelo Damasco, manager, residing in Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, by virtue of a proxy given under private seal at Rome, on September 19, 2000, declares to subscribe for twenty thousand (20,000) new shares at the par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

- TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., above mentioned, represented by Mr Juan Miguel Parodi, Executive Director, residing in Alicia Moreau de Justo 50 piso 4, 1107 Buenos Aires, Argentina, by virtue of a proxy given under private seal at Buenos Aires, at September 11, 2000, declares to subscribe for five thousand (5,000) new shares at the par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

- ENTEL S.A. BOLIVIA, above mentioned, represented by Mr Franco Bertone, Executive President, by virtue of a proxy given under private seal at La Paz, Bolivia, on September 19, 2000, declares to subscribe for five thousand (5,000) new shares at the par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

- EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., above mentioned, represented by Mr Alejandro Vargas Vergara, lawyer, and Mr Antonio Büchi Buc, engineer, by virtue of two proxies given under private seal at Santiago, Chile, on September 14, 2000, declares to subscribe for five thousand (5,000) new shares at the par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

The above-mentioned subscribers declare and all the participants in the general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its free disposal the amount of seventy thousand Dollars of the United States of America (USD 70,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The new issued shares having been subscribed, the new shareholders participate at the meeting and vote with the existing shareholders in favour of the following resolutions which are thus adopted unanimously.

Fifth resolution

The general meeting resolves to create an authorised share capital of one hundred twenty million four hundred fifty seven thousand Dollars of the United States of America (USD 120,457,000) divided into sixty million two hundred twenty-eight thousand and five hundred (60,228,500) shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share and to grant to the Board of Directors all and any powers to increase the Company's corporate capital up to the total amount of the authorised share capital.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the proposed capital increase and creation of an authorised share capital and resolved that the new article 5 of the Company's Articles of Incorporation shall forthwith be worded as follows:

«Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is set at one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

All the shares are fully paid up.

The authorised share capital is set at one hundred twenty million four hundred fifty-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 120,457,000) to be divided into sixty million two hundred twenty-eight thousand and five hundred (60,228,500) shares with a par value of two Dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this deed in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect for the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 23 of these Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation.»

Seventh resolution

The general meeting resolves to increase the number of directors from three (3) to ten (10) and to appoint the following seven (7) persons as new directors in addition to the existing directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders which will approve the Company's annual accounts as at December 31, 2000:

- Mr Oscare Cicchetti, manager, residing in Corso d'Italia, 41, 00198 Rome
- Mr Carlo Baldizzone, manager, residing in Corso d'Italia, 41, 00198 Rome
- Mr Emilio Cancer, manager, residing in Corso d'Italia, 41, 00198 Rome
- Mr Giuseppe Panusa, manager, residing in Corso d'Italia, 41, 00198 Rome
- ENTEL INVESTMENTS INC., with registered offices at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Niekhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- Mr Juan Carlos Masjoan, manager, residing in Alicia Moreau de Justo 50, 1107 Buenos Aires, Argentina
- Mr Franco Bertone, manager, residing in Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower, La Paz, Bolivia.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately hundred thirty thousand Luxembourg francs.

For the purpose of registration the amount of the capital increase of seventy thousand Dollars of the United States of America (USD 70,000.-) is valued at three million three hundred twenty-five thousand three hundred twenty-two Luxembourg francs (LUF 3,325,322.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., société anonyme constituée au Luxembourg suivant acte du 8 août 2000, non encore publié au Mémorial C, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 77.351 et ayant son siège social aux 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (la «Société»).

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Pietro Rivitti, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michèle Hansen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acteur ce qui suit:

I)

Ordre du jour :

1.- Réduction de la valeur nominale des actions existantes dans le capital social de la Société de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) par action à deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action, division de toute action existante d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) en cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et échange des actions existantes d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) en cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

2.- Refonte des statuts existants de la Société et adoption d'une version nouvelle des statuts de la Société en anglais suivie d'une traduction en français, telle que déterminée ci-après.

3.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) à un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) par la création et l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action ayant les mêmes droits que les actions existantes.

4.- Souscription de vingt mille (20.000) actions nouvelles par TELECOM ITALIA S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italie; souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles par TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., une société régie par le droit argentin, ayant son siège social à Av. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentine; souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles par ENTEL S.A. - Bolivia, une société régie par le droit bolivien, ayant son siège social à Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower, La Paz, Bolivie, et souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles par EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., une société régie par le droit chilien, ayant son siège social à Av. Andres Bello 2687 Las Condes, Santiago, Chili, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel et paiement en espèces pour chaque action nouvelle de sa valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

5.- Création d'un capital autorisé de cent vingt millions quatre cent cinquante sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.457.000) divisé en soixante millions deux cent vingt-huit mille cinq cents (60.228.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

6.- Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la création du capital autorisé.

7.- Augmentation du nombre des administrateurs de trois (3) à dix (10) et élection des sept (7) personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs en plus des administrateurs existants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2000 de la Société.

8.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions existantes dans le capital social de la Société de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) par action à deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action, de diviser toute action existante d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) en cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et d'échanger les actions existantes d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de faire une refonte des Statuts existants de la Société et d'adopter une version nouvelle des Statuts de la Société en anglais, suivie d'une traduction en français, telle que déterminée ci-après. Les Statuts modifiés auront dorénavant la teneur suivante:

REFONTE DES STATUTS

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes quelconques et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette négociables.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 23 des présents Statuts pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Chapitre II. - Capital, actions

Art. 5. Capital social et capital autorisé

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt millions quatre cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.457.000,-) divisible en soixante millions deux cent vingt-huit mille cinq cents (60.228.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication des Statuts modifiés au Memorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement par rapport à la souscrip-

tion et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre telles que par exemple: déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 23 des présents Statuts pour toute modification des Statuts.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Chaque certificat représentant les actions de la Société devra visiblement comporter la légende suivante: «La vente, la charge, le nantissement ou tout autre transfert ou disposition des actions représentées par ce certificat ou tout intérêt ou droit concernant ces actions est restreint.»

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 23 des présents Statuts pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Art. 9. Transfert d'actions

Les actions ne peuvent pas être transférées librement. Le transfert d'actions est soumis à des restrictions.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de dix (10) membres, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Chaque actionnaire votera en proportion du nombre d'actions qu'il détient, et fera tout ce qui est en son pouvoir afin que le Conseil d'Administration soit composé de sept (7) membres proposés par la société TELECOM ITALIA S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italie, de un (1) membre proposé par la société TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., une société de droit argentin, ayant son siège social à Av. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentine, de un (1) membre proposé par la société ENTEL S.A. - Bolivia, une société de droit bolivien, ayant son siège social à Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower - La Paz, Bolivie et de un (1) membre proposé par la société EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., une société de droit chilien, ayant son siège social à Av. Andres Bello 2687, Las Condes, Santiago, Chili. Une personne physique ou une société peuvent être librement nommées à la fonction d'Administrateur.

Pour clarification à toutes fins utiles, aussi longtemps que TELECOM ITALIA S.p.A. disposera de cinquante et un pour cent (51 %) des actions du capital souscrit de la Société, TELECOM ITALIA S.p.A. aura le droit de proposer un nombre d'Administrateurs représentant plus de la moitié du nombre total d'Administrateurs déterminé de temps en temps par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le nombre total d'Administrateurs proposés par les actionnaires autres que TELECOM ITALIA S.p.A. sera inférieur à celui des Administrateurs proposés par TELECOM ITALIA S.p.A. Si TELECOM ITALIA S.p.A. devait détenir moins de cinquante et un pour cent (51 %) des actions du capital souscrit de la Société, le nombre d'Administrateurs que TELECOM ITALIA S.p.A. est en droit de proposer sera réduit en conséquence.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, à la condition que cette élection respecte les règles du présent article.

Les Administrateurs sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera entre autres responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales des Actionnaires. En son absence, le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur et l'Assemblée Générale des Actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des Administrateurs ou selon le cas, des actionnaires présents ou représentés à cette réunion ou assemblée.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour, ainsi que la nature des activités devant être réalisées et l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces réunions.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si six Administrateurs au moins sont personnellement présents ou représentés.

A l'exception de ce qui est prévu à l'article 12 des présents Statuts, toutes résolutions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Le Conseil d'Administration peut se réunir par le biais d'une conférence télévidéo.

Tout Administrateur peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, à condition que chaque Administrateur puisse s'entendre et parler avec les autres administrateurs et à condition également que les deux tiers (2/3) des Administrateurs soient présents en personne ou par procuration ou par vidéoconférence. Chaque Administrateur participant à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo est censé être présent. Dans ce cas, la réunion du Conseil d'Administration est censée se tenir au siège social si un administrateur y est présent. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le Président du Conseil d'Administration ou la personne qui le remplace. Après une conférence télévidéo ou après toute réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle un ou plusieurs Administrateurs ont participé par téléphone, le Président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres Administrateurs qui participèrent à cette réunion. Le procès-verbal, préparé par le Président du Conseil d'Administration, constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le Président du Conseil d'Administration après approbation telle que décrite ci-avant aux autres Administrateurs.

En outre, en cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée en un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Les majorités qualifiées

Les matières suivantes devront obtenir un vote affirmatif des Administrateurs élus sur base des propositions émises par TELECOM ITALIA S.p.A., ENTEL S.A. - Bolivia, et/ou tout autre Affilié de ces dernières (Pour les besoins des présents Statuts, concernant toute Personne, «Affilié» signifie tout individu, société, société en commandite, firme, joint venture, association, société par actions, trust, organisation incorporée, entité gouvernementale, réglementaire ou autre, contrôlant, contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne. Pour les besoins des présents Statuts, «contrôle» d'un Affilié signifiera (i) la propriété, directe ou indirecte, de plus de cinquante pour cent (50 %) de cette Personne, ou (ii) le droit de voter, directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50 %) des actions émises ayant un droit de vote ou (iii) le droit ou la capacité d'élire, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) des Administrateurs de cette Personne. Pour éviter tout doute, TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A. ne sera pas considérée dans le contexte des présents Statuts comme Affiliée de TELECOM ITALIA S.p.A. selon la structure de propriété existante de TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A. au 21 septembre 2002), plus le vote affirmatif d'un Administrateur:

- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions autre que la vente de Services avec une Partie Intéressée ayant un coût total annuel excédant le plus élevé des deux montants suivants: cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000) ou trois pour cent (3 %) de EBITDA de l'année;

- Toute résolution relative à la modification essentielle de l'objet ou la ligne de conduite des activités de la Société et de certains de ses Affiliés;

- Dans la limite de ce qui est permis par la loi applicable, toute résolution concernant le déclenchement d'une faillite, d'un concordat ou d'une liquidation de la Société et certains de ses Affiliés;
- Toute résolution concernant la vente, le transfert ou autres mises à disposition de tout ou partie des biens de la Société et de certains de ses Affiliés;
- Toute résolution concernant l'émission de nouvelles actions ou titres convertibles en actions de la Société et de certains de ses Affiliés ayant un effet discriminatoire adverse sur une minorité d'actionnaires;
- Toute résolution tenant à la modification des statuts de la Société ou de certains de ses Affiliés autres que des augmentations ou diminutions de capital (sous réserve de l'exception relative aux augmentations et diminutions de capital prévue au point suivant);
- Toute augmentation ou réduction de capital, ou l'émission ou le rachat de toute catégorie d'actions ou de titres, incluant mais non limitée aux titres convertibles en actions de la Société ou certains de ses Affiliés et excédant vingt pour cent (20 %) de la somme totale du Montant Total des Contributions Initiales;
- La création ou l'émission de toute catégorie d'actions ou autres titres ayant un droit de préférence (en matière de dividende, liquidation ou autres), ou qui autrement confère un droit de vote supérieur aux actions émises en relation avec le capital social de la Société ou de certains de ses Affiliés;
- L'élection des auditeurs externes de la Société et de certains de ses Affiliés;
- L'octroi de garanties, charges, hypothèques ou nantissements sur les biens immobiliers et/ou biens personnels ou sur des droits détenus par la Société et par certains de ses Affiliés, lorsque la valeur des biens gagés dépasse vingt pour cent (20 %) de la somme totale du Montant Total des Contributions Initiales;
- Toute Transaction Matérielle ayant une valeur dépassant les quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000.000), autre que celle relative à la vente de Services;
- Toute fusion, consolidation, scission, transfert partiel concernant la Société et certains de ses Affiliés.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 16. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas, seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 17. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes du Président du Conseil d'Administration et d'un autre Administrateur de la Société, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière

de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils seront rééligibles, mais ils pourront être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. - Assemblées générales des actionnaires

Art 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (une «Assemblée Générale des Actionnaires») représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mercredi du mois de mars de chaque année, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Procédure, vote

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le(s) auditeur(s). Une convocation sera envoyée au minimum quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de toute Assemblée Générale des Actionnaires. La convocation contiendra la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour et le lieu de l'assemblée et l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces assemblées.

Au cas où tous les actionnaires seraient présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur, par fax, par télégramme ou par télex une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, le quorum de présence des actionnaires, présents ou représentés, sera au moins deux (2) actionnaires représentant au moins soixante pour cent (60 %) des actions du capital social de la Société. A l'exception des matières régies par l'article 23 ci-dessus, pour lesquelles une majorité qualifiée est requise et sauf dispositions contraires de la loi, toutes autres matières sujettes à décision par l'Assemblée Générale des Actionnaires sera considérée comme approuvée, si elle emporte le vote des actionnaires, présents ou représentés, qui ensemble représentent plus de soixante pour cent (60 %) de l'actionariat des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 23. Les majorités qualifiées

Les matières suivantes requerront le vote affirmatif conjoint de TELECOM ITALIA S.p.A., ENTEL SA. - Bolivia, et/ou tout Affilié de ces dernières, et le vote affirmatif des actionnaires, présents ou représentés, et participant aux votes de l'assemblée en question qui, pris ensemble, détiennent au moins cinq pour cent (5 %) des actions présentes ou représentées et participant aux votes de l'assemblée en question, en personne ou par mandataire, à condition que la majorité qualifiée ne puisse être inférieure à soixante-quinze (75 %) du total des actions émises et souscrites:

- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions autre que la vente de Services avec une Partie Intéressée ayant un coût total annuel excédant le plus élevé des deux montants suivants: cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000) ou trois pour cent (3%) de EBITDA de l'année

- Toute résolution relative à la modification essentielle de l'objet ou la ligne de conduite des activités de la Société et de certains de ses Affiliés;

- Dans la limite de ce qui est permis par la loi applicable, toute résolution concernant le déclenchement d'une faillite, d'un concordat ou d'une liquidation de la Société et de certains de ses Affiliés;

- Toute résolution concernant la vente, le transfert ou autres mises à disposition de tout ou partie des biens de la Société et de certains de ses Affiliés;

- Toute résolution concernant l'émission de nouvelles actions ou titres convertibles en actions de la Société et de certains de ses Affiliés ayant un effet discriminatoire adverse sur une minorité d'actionnaires;

- Toute résolution tenant à la modification des statuts de la Société ou de certains de ses Affiliés, autres que des augmentations ou diminutions de capital (sous réserve de l'exception relative aux augmentations et diminutions de capital prévue au point suivant);

- Toute augmentation ou réduction de capital, ou l'émission ou le rachat de toute catégorie d'actions ou de titres, incluant mais non limité aux titres convertibles en actions de la Société ou de certains de ses Affiliés et excédant vingt pour cent (20 %) de la somme totale du Montant Total des Contributions Initiales;
- La création ou l'émission de toute catégorie d'actions ou autres titres ayant un droit de préférence (en matière de dividende, liquidation ou autres), ou qui autrement confère un droit de vote supérieur aux actions émises en relation du capital social de la Société ou de certains de ses Affiliés;
- L'élection des auditeurs externes de la Société et de certains de ses Affiliés;
- L'octroi de garanties, charges, hypothèques ou nantissements sur les biens immobiliers et/ou biens personnels ou sur des droits détenus par la Société et par certains de ses Affiliés lorsque la valeur des biens gagés dépasse vingt pour cent (20 %) de la somme totale du Montant Total des Contributions Initiales;
- Toute Transaction Matérielle ayant une valeur dépassant les quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000.000), autre que celle relative à la vente de Services;
- Toute fusion, consolidation, scission, transfert partiel concernant la Société et certains de ses Affiliés.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de la même année. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 25. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi, il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'article 23, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) à un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) par la création et l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, ayant constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'accepter

- TELECOM ITALIA S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Bertola, 34, Turin, 10122 Italie, à la souscription de vingt mille (20.000) actions nouvelles,
- TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., une société régie par le droit argentin, ayant son siège social à Av. Alicia Moreau de Justo 50, Buenos Aires, Argentine à la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles,
- ENTEL S.A. - Bolivia, une société régie par le droit bolivien, ayant son siège social à Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower, La Paz, Bolivie, à la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles
- EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., une société régie par le droit chilien, ayant son siège social à Av. Andres Bello 2687, Las Condes, Santiago, Chili, à la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite, les sociétés suivantes à qui lecture des résolutions précédentes a été faite, déclarent souscrire les trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles comme suit:

- TELECOM ITALIA S.p.A, prénommée, représentée par Monsieur Michelangelo Damasco, directeur de sociétés, demeurant à Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, Italie, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Rome, le 19 septembre 2000, déclare souscrire vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et de libérer entièrement en espèces chaque action.

- TELECOM ARGENTINA STET FRANCE TELECOM S.A., prénommée, représentée par Monsieur Juan Miguel Parodi, Executive Director, demeurant à Alicia Moreau de Justo 50, 1107 Buenos Aires, Argentine, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Buenos Aires, le 11 septembre 2000, déclare souscrire cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et de libérer entièrement en espèces chaque action.

- ENTEL S.A. - Bolivia, prénommée, représentée par Monsieur Franco Bertone, Executive President, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à La Paz, Bolivie, le 19 septembre 2000, déclare souscrire cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et de libérer entièrement en espèces chaque action.

- EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES S.A., prénommée, représentée par Messieurs Alejandro Vargas Vergara, avocat, et Antonio Büchi Buc, ingénieur, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé donnés à Santiago, Chile, le 14 septembre 2000, déclare souscrire cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et de libérer entièrement en espèces chaque action.

Les souscripteurs prénommés et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale reconnaissent que chaque nouvelle action émise a été entièrement payée en espèces de sorte que la somme de soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les nouvelles actions ayant été souscrites, les nouveaux actionnaires participent à l'assemblée générale et votent ensemble avec les actionnaires existants les résolutions suivantes qui sont donc adoptées à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé de cent vingt millions quatre cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.457.000) divisé en soixante millions deux cent vingt-huit mille cinq cent (60.228.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et d'accorder au Conseil d'Administration tous les pouvoirs afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant total du capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la création du capital autorisé et l'assemblée générale décide que l'article 5 des Statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt millions quatre cent cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.457.000) divisible en soixante millions deux cent vingt-huit mille cinq cent (60.228.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de cet acte, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et la libération des actions autorisées à souscrire et à émettre telles que par exemple: la détermination de la date et du montant des actions autorisées à souscrire et émettre, la détermination si les actions autorisées sont souscrites au pair ou avec prime d'émission, la détermination dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité déterminées à l'article 23 des présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois (3) à dix (10) et d'élire les sept (7) personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs en plus des administrateurs existants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2000 de la Société:

- Monsieur Oskare Ciochetti, directeur de sociétés, demeurant à Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, Italie,
- Monsieur Carlo Baldizzone, directeur de sociétés, demeurant à Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, Italie,
- Monsieur Emilio Cancer, directeur de sociétés, demeurant à Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, Italie,
- Monsieur Giuseppe Panusa, directeur de sociétés, demeurant à Corso d'Italia, 41, 00198 Rome, Italie,
- ENTEL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- Monsieur Juan Carlos Masjoan, directeur de sociétés, demeurant à Alicia Moreau de Justo 50, 1107 Buenos Aires, Argentine

- Monsieur Franco Bertone, directeur de sociétés, demeurant à Calle Federico Zuazo, 1771 Edificio Tower, La Paz, Bolivie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ à cent trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital de soixante-dix mille dollars des Etat-Unis d'Amérique est estimée à trois millions trois cent vingt-cinq mille trois cent vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 3.325.322,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rivitti, M. Loesch, M. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2000, vol. 853, fol. 40, case 2. – Reçu 33.253 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(56301/239/1070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LE NOIR ET BLANC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.784.

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Willy Lenoir, hôtelier, demeurant à L-5753 Frisange, 51, Parc Lesigny.

2) Madame Marie-Anne Claise, épouse de Willy Lenoir, secrétaire, demeurant à L-5753 Frisange, 51, Parc Lesigny.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LE NOIR ET BLANC, S.à r.l., avec siège social à Frisange, constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant, en date du 21 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 32 du 23 janvier 1993.

- Le capital social de cette société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Les associés décident d'ajouter à l'article 4 concernant l'objet social un deuxième alinéa de la teneur suivante :

«La Société a encore pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage.»

- Le siège social est transféré à L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : W. Lenoir, M.-A. Claise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(56303/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LE NOIR ET BLANC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.784.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1083 du 7 septembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(56304/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56365/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56366/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.677.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour RAKHAM FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(56361/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.864.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Le conseil d'administration.

(56292/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.864.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Le conseil d'administration.

(56293/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} septembre 2000

- La démission de Monsieur John B. Mills, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Malcolm Becker, c/o 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement avec effet immédiat, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56358/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PAM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

PAM FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(56337/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PAM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 13 avril 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2000:

Conseil d'administration:

- MM. Tito Bastianello, entrepreneur, demeurant à Venise (Italie), Président;
Giovanni Paolo Giol, administrateur de société, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Salvatore Dina, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Elio Giovane, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Roberto Graziani, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et changement au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

PAM FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56338/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PROTEIN SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.331.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PROTEIN SYSTEM, S.à r.l.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(56357/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FUTURE VISION CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUTURE VISION CONSULTING S.A., tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 18 septembre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56255/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FUTURE VISION CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.465.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 14.15 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 14.15 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56256/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

RAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Roland Meert, administrateur-délégué de société, demeurant à Bruxelles, Président
- Monsieur Eric Meert, administrateur de société, demeurant à Bruxelles
- Madame Denise Meert-Vlaemynck, sans profession, demeurant à Bruxelles
- Madame Karin Meert, historienne d'art, demeurant à Bruxelles

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56362/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

QUIRING , Société Anonyme.

Siège social: L-4003 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 9.015.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2000

Le 14 septembre 2000, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUIRING S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Lentz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Jousset.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Denis.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le Président expose:

- a) que la présente assemblée a pour ordre du jour:
 - autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Monsieur Gérard Loreau administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Sacha Jung, qui reste administrateur;
 - décharge à donner à Monsieur Sacha Jung pour sa fonction d'administrateur-délégué;
 - divers;
- b) que les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués;
- c) qu'il résulte d'une liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

Cet exposé fait et reconnu par l'assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour et prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le conseil d'administration à nommer Monsieur Gérard Loreau à la fonction d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge à Monsieur Sacha Jung pour sa fonction d'administrateur-délégué. Monsieur Sacha Jung reste administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 septembre 2000

Le 14 septembre 2000, au siège social de la société, les administrateurs de QUIRING S.A., à savoir:

1. Monsieur Patrick Lentz, administrateur-délégué,
2. Monsieur Gérard Loreau, administrateur-délégué,
3. Monsieur Sacha Jung, administrateur,
4. Monsieur Loïc Denis, administrateur,
5. Monsieur Christian Jousset, administrateur,

tous administrateurs de la société anonyme QUIRING S.A., avec siège social à L-4003 Esch-sur-Alzette, zone industrielle, se sont réunis en conseil d'administration pour lequel ils se considèrent dûment convoqués et sur ordre du jour conforme, ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Gérard Loreau est nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Sacha Jung, qui reste administrateur. Conformément aux statuts Monsieur Loreau peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Monsieur Patrick Lentz peut également engager la société par sa seule signature.

3. Messieurs Christian Kuttler, Loïc Denis et Sacha Jung peuvent engager la société par leurs signatures conjointes.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2000.

P. Lentz / S. Jung / L. Denis / C. Jousset / G. Loreau

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2000

Liste de présence

Nom	Nombre d'actions	Signatures
La société anonyme ATP S.A. 92	92	Signature
Madame Anne Lentz 10	10	Signature
Total:	102	

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56359/514/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56244/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège social en date du 24 juillet 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

La démission de Monsieur Arthur Olbrechts, Administrateur, a été acceptée. Monsieur Michel Rosse a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Muller et Marc Betemps, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Pour réquisition et publication

FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56245/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PRO-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 66.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56356/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PERSEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.910.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56348/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PIKATA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.263.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 août 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour PIKATA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56352/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PIKATA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.263.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour PIKATA S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(56353/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

OXYTON FINANCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.559.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 1999, actée sous le n° 332/1999, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56336/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PHYTOFARM LABORATOIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56349/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.526.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, tenue le 30 août 2000 à 16.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Norma Willner en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Kimberly van Amersfoort.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56335/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GK 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.401.

Acte constitutif publié à la page 10837 du Mémorial C n° 226 du 8 avril 1998.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56263/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GK 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.401.

Acte constitutif publié à la page 10837 du Mémorial C n° 226 du 8 avril 1998.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56264/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

NUSADUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 125S, fol. 100, case 12, que la société anonyme NUSADUA S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

E. Schlessler.

(56333/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FAUSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAUSIS S.A., tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 22 septembre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56239/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FAUSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.834.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 13.45 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur représentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 14.00 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56240/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

NOVAELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56332/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

NIQUEL.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 68.601.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56329/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

OASMIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.444.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 18 avril 2000, un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- OCRA (LUXEMBOURG) S.A., société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliataire,

et

- OASMIA S.A., société constituée le 18 avril 2000 à Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 75.444, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56334/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MERTONE LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.199.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 31 mai 2000, un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- FIDUCIAIRE ROYAL S.A., société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliataire,

et

- MERTONE LIMITED S.A., société de droit luxembourgeois, constituée le 31 mai 1991 à Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37.199, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56319/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

NI FILM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.
R. C. Luxembourg B 37.079.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56328/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MOLLIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.812.

—
The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on October 3, 2000, Vol. 543, Fol. 55, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on October 5, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 4, 2000.

(56326/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MURRAY UNIVERSAL.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.621.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Grundner / A. Laube

(56327/584/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour PENTA HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56346/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

PENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour PENTA HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56347/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MMW SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 25.952.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(56321/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FESTIVITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FESTIVITAS S.A., tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 18 septembre 2000 que:

- Le bilan et de compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1998 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56242/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FESTIVITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.098.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 14.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur représentation est remise à une assemblée ultérieure.
2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.
3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 14.15 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56243/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MERCURY TWENTY SIX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56318/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MARIANIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.379.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 29 septembre 2000, tenue au siège social de la société, il a été décidé de nommer M. Alessandro Cremascoli Administrateur-Délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle en ce qui concerne la gestion journalière et extraordinaire.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Pour MARIANIKA S.A

L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56315/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LRM FUNDS.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 67.539.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 avril 2000

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999

2. L'Assemblée Générale décide:

- le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Armin Hophan, démissionnaire, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

- La nomination de Monsieur Jean-Yves Cornet en qualité d'Administrateur, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

- La réélection du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Méno Eytan, Président du Conseil, AGEFOR S.A., Genève.

- M. Alain Fiorucci, Président Directeur Général, SOPROFI, Paris.

- M. Christian Jessua, Directeur Général Adjoint, O.F.H., Paris.

- M. Jean-Yves Cornet, Directeur Général Adjoint, AGEFOR S.A., Genève.

- M. Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

- M. Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à l'Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56308/010/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MANICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.089.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56314/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAGISTER HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56313/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.472.

L'an deux mille, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Sabine Plattner, licenciée en économie, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société Anonyme Holding MAG HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.472,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 7 septembre 2000.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société Anonyme Holding MAG HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 862 du 17 novembre 1999.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR), représenté par deux mille quatre-vingts (2.080) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital pourra être augmenté à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 7 septembre 2000, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille euros (23.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) par l'émission de neuf cent vingt (920) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société anonyme CREGELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les neuf cent vingt (920) actions nouvelles ont été souscrites par la société CREGELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg et ont été entièrement libérées par un des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-trois mille euros (23.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société:

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation du capital, approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte:

Signé: S. Plattner et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 125S, fol. 91, case 8. – Reçu 9.278 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

F. Baden.

(56311/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(56312/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

EMERGING AMERICA FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.301.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 avril 2000

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

2. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Fernando Fonseca Cristino Coelho en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Mario Jorge Patricio Tome.

3. L'Assemblée Générale décide:

- le renouvellement des Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Jean-Luc d'Espine et Monsieur Pietro Solari, démissionnaires, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Patrick J.M. La Fosse, Administrateur de Sociétés, Genève.

Administrateurs:

- M. Frédéric Otto, Directeur Général, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

- M. Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

- M. Claude Demole, Associé, PICTET & CIE, Genève.

- M. Michael de Picciotto, Managing Director, UNION BANCAIRE PRIVEE, Genève.

- M. Bernard Schaub, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Patrick Segal, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Fernando Fonseca Cristino Coelho, Managing Director, ESAF-ESPIRITO SANTO ATIVOS FINANCEIROS, SGPS S.A., Lisbonne.

Réviseur d'Entreprises :

- DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
Luxembourg, le 27 septembre 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56211/010/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LUX CONSULTANTS & TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.916.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 31 août 2000, un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- OCRA (LUXEMBOURG) S.A., société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliaire,

et

- LUX CONSULTANTS & TRAVEL S.A., société constituée le 19 juillet 1999 à Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.916, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56309/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LUX LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Signature.

(56310/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IBFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.576.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IBFIN S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(56274/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IBFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.576.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IBFIN S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(56275/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(56307/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

L.A. BARRAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.107.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société L.A. BARRAQUE HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56300/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAYDREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.185.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(56316/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

MAYDREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.185.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2000 que:

- la démission de l'administrateur Jacques Boizard a été acceptée et décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de ses fonctions;

- que Monsieur Pierre Zarifi, administrateur de sociétés, demeurant à 75003 Paris, 8, rue au Maire, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56317/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

KODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.536.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56299/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 56, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

KERALA S.A.

Signature

(56298/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

DIE EUROPÄISCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 33.219.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56205/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

DIE EUROPÄISCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 33.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1997

- Acceptation de la démission de Mme Decru Katie comme administrateur;
- Nomination de M. Boudry John comme administrateur;
- Renouvellement du mandat de M. Boudry François comme administrateur-délégué;
- Renouvellement du mandat de Mme Geeroms Jacqueline comme administrateur;
- Les mandats des administrateurs définis ci-dessus sont accordés pour un terme de 6 années prenant fin à l'assemblée générale ordinaire du mois de mars 2003.

Pour le Conseil d'Administration

F. Boudry

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56206/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

ISHISUMI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

The balance sheet at December 31st, 1999, registered in Luxembourg on October 4, 2000, Vol. 543, Fol. 60, Case 9, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg on October 5, 2000.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward - 506,950,395.- ITL

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on October 2nd, 2000.

Signature.

(56295/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

KAGI S.A., Société Anonyme Holding liquidée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.155.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour KAGI S.A., Société Anonyme Holding (liquidée)

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Ancien domiciliataire

Signature

(56296/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCIERE AMPAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.644.

Le bilan au 30 juin 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56246/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCIERE AMPAO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège social en date du 20 septembre 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 juin 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE AMPAO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56247/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

ISABELLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.165.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour ISABELLE IMMOBILIERE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56294/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

ICARE S.A., INTERNATIONAL CAR EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.767.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2000

L'Assemblée accepte la démission de LUXREVISION, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 28, rue Henri VII, comme Commissaire de Surveillance, et lui donne décharge.

L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire de Surveillance, la société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICARE S.A.

R. Heinen

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56290/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

CORINEX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.217.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 21 mars 2000, un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- OCRA (LUXEMBOURG) S.A., société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliataire,

et

- CORINEX CAPITAL HOLDING S.A., société constituée le 7 avril 2000 à Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.217, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56195/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IMSTAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.547.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56281/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.303.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(56280/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

ILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, zone industrielle Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 44.684.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 37, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour la S.A. ILOS

Signature

(56276/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCIERE MARGAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour FINANCIERE MARGAUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56248/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FINANCIERE MARGAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour FINANCIERE MARGAUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56249/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HOUSE FINISH ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.468.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56273/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HINRICKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.840.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56271/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HIGHLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.116.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56270/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HERMALUX, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.813.

The balance sheet at December 31, 1998, registered in Luxembourg on October 3, 2000, Vol. 543, Fol. 55, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on October 5, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 4, 2000.

(56269/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GLOBAL CASE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.128.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 8 juin 2000, un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- OCRA (LUXEMBOURG) S.A., société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliataire,

et

- GLOBAL CASE INVESTMENT HOLDING S.A., société constituée le 8 juin 2000 à Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 76.128, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56262/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56268/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GREENDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.079.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56265/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GENERALUX.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.819.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Grundner / A. Laube

(56261/584/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.050.

Il résulte de la Décision du Conseil d'Administration de la société GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., du 30 août 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 543, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56259/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

GENERALCORP.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.660.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Grundner / A. Laube

(56260/584/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

ATELIER METALLIQUE DOSTERT CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue de Chaux.
R. C. Luxembourg B 27.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 37, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour la S.à r.l. ATELIER METALLIQUE DOSTERT CONTERN

Signature

(56144/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

G-EQUITY FIX.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.791.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Grundner / A. Laube

(56257/584/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FACCIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.282.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	8.046.106,- BEF
- Affectation à la réserve légale	- 6.515,- BEF
- Report à nouveau	8.039.591,- BEF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

Signature.

(56232/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FACCIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.282.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2000 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 15,97, pour le porter à EUR 37.200,00 par l'incorporation de bénéfices reportés, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 372,00 chacune. Le capital autorisé a également été converti en euros et a été augmenté pour être porté à EUR 372.000,00.

L'article 5, alinéas 1 et 2, des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56233/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

BWI - BEST WATCHES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.289.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 25 et 29 septembre 2000 que:

- le conseil d'administration a décidé de nommer parmi ses membres Mademoiselle Martine Schaeffer en tant que Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 6 des statuts, la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont celle du Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve a été coopté au conseil d'administration pour terminer le mandat de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56167/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FLORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56252/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FONTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.621.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56253/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FONTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56254/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FATIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, rue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.408.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-sept septembre deux mille, numéro 1436 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le deux octobre deux mille, vol. 862, fol. 77, case 12, que la société anonyme FATIMA S.A., avec siège social à L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, rue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du dix-neuf juillet deux mille, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) a été dissoute en date du vingt-sept septembre deux mille et qu'à la suite de cette dissolution, la liquidation de la société anonyme prédite a été réalisée par Madame Fatima Gouzoul, commerçante, demeurant à L-1221 Luxembourg, 135, rue de Beggen et a été définitivement clôturée par elle.

Madame Fatima Gouzoul, prédite, donne décharge définitive et entière de leurs fonctions aux administrateurs et commissaires aux comptes de la prédite société et il a été procédé à la lacération des cent actions émises.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée FATIMA S.A. resteront déposés à l'ancien siège social de la prédite société et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2000.

N. Muller.

(56238/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FERSACH S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.105.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on October 3, 2000, Vol. 543, Fol. 55, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on October 5, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 4, 2000.

(56241/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FAST PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56237/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

FARTA V S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.502.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on October 3, 2000, Vol. 543, Fol. 55, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on October 5, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 4, 2000.

(56236/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

HOLDFINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 74.065.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2000

Le siège social est transféré au 22, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

HOLDFINS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56272/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.437.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 octobre 2000
à 16.00 heures à Luxembourg*

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Edmond Ries et Claude Schmitz de leur poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

2ème résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Ries, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé demeurant au 124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée de 2002.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Schmitz, Monsieur Robert Meisch, employé privé demeurant au 8, Arelerwé L-8376 Kahler. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée de 2002.

3ème résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

4ème résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et Réviseur d'entreprises, demeurant au 20, rue Jean Melsen L-9142 Burden. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée de 2002.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 453, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56291/643/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.282.

In the year two thousand, on the twenty-fourth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on August 20, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n° 590 of December 12, 1992.

The meeting was opened by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg,

Being in the chair,

Who appointed as secretary Ms Céline Bertolone, lawyer, residing in F-Hayange.

The meeting elected as scrutineer Ms Karine Vautrin, lawyer, residing in F-Hettange-Grande.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that :

I. The agenda of the meeting is the following :

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.

2. Increase of the subscribed capital by five hundred and thirty-six point ninety-two Luxembourg francs (536.92 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-six point ninety-two Luxembourg francs (1,250,536.92 LUF), represented by one hundred (100) shares without designation of a nominal value.

3. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

4. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into Euro with effect from January 1, 2000, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares without designation of a nominal value.

5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is represented by one hundred (100) shares of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions :

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by five hundred and thirty-six point ninety-two Luxembourg francs (536.92 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will

amount to one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-six point ninety-two Luxembourg francs (1,250,536.92 LUF) represented by one hundred (100) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of five hundred and thirty-six point ninety-two Luxembourg francs (536.92 LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR) with effect from January 1, 2000, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares without designation of a nominal value.

Fifth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows :

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten (310.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 590 du 12 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à F-Hettange-Grande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter :

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social de cinq cent trente-six virgule quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (536,92 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-six virgule quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (1.250.536,92 LUF), représenté par cent actions (100) sans désignation de valeur nominale.

3. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000 au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sera représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut décider valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurants à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent trente-six virgule quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (536,92 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-six virgule quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (1.250.536,92 LUF), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de cinq cent trente-six virgule quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (536,92 LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : C. Ferry, C. Bertolone, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 125S, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 octobre 2000.

G. Lecuit.

(56059/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2000.

OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 octobre 2000.

G. Lecuit.

(56060/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2000.

EURO SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.337.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour EURO SELECT S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56220/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

EURO SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.337.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Pour EURO SELECT S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(56221/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.

EUROPEAN BUSINESS LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 72.927.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 14 septembre 2000

Démissions - Nominations d'administrateurs

Les démissions avec effet immédiat de Madame Erika Van Keymeulen et Messieurs Edward Patteet et Jean-Pierre Van Keymeulen en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées.

Sont nommés administrateurs en leur remplacement:

- Monsieur Marc Gonzalez, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 63, boucle du Milan;
- Monsieur Marcel Gonzalez, retraité, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Charles Hermite;
- Monsieur Michel Tome, directeur de sociétés, demeurant à Illange, 2, rue des Lilas, France.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société conformément à l'article 6 des statuts, à Monsieur Marc Gonzalez, préqualifié.

Siège social

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social du 20, Cité Aischdall, L-8480 Eischen, à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'administration, tenue le 14 septembre 2000

Monsieur Marc Gonzalez, 63, boucle du Milan, F-57100 Thionville, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(56216/720/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2000.
